

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 26**

Engagement 26 :

Motifs ou la finalité d'avoir un taux de pertes normalisé. Méthode de normalisation utilisée. Fournir les taux de pertes réels pour les années 2001 à 2004 pour les pertes associées au transport et à la distribution de l'électricité patrimoniale. Compléter le tableau de la page 52, HQD-5, document 1.1, pour l'année 2004. (demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement 26 :

1) Motifs ou la finalité d'avoir un taux de pertes normalisés

La normalisation des ventes et des besoins du Distributeur, pour les conditions climatiques, sert principalement à établir la base de départ de la prévision de la demande du Distributeur, laquelle est réalisée à conditions climatiques normales. La normalisation sert aussi à établir des comparaisons, d'une année par rapport à une autre, en faisant abstraction des écarts causés par les variations des conditions climatiques (écart de température par rapport à la normale). Le taux de pertes normalisé est une résultante de cette normalisation, soit le quotient des besoins du Distributeur (normalisés) par le volume de consommation de ses clients (normalisé).

2) Méthode de normalisation utilisée

Pour déterminer le taux réel de pertes d'une année historique, le Distributeur calcule tout d'abord le volume de pertes en retirant des besoins réels en énergie (énergie reçue au niveau de l'approvisionnement) la consommation réelle de ses clients (ventes corrigées des ajustements comptables pertinents plus l'usage interne). En divisant ce volume réel de pertes par la consommation réelle, le Distributeur obtient le taux réel de pertes.

Pour déterminer le taux normalisé de pertes d'une année historique, le Distributeur fait de même en utilisant cependant des données de besoins en énergie et de consommation normalisés pour les conditions climatiques.

Par ailleurs, pour passer d'une prévision de la consommation à conditions climatiques normales à une prévision des besoins en énergie à conditions climatiques normales, le Distributeur établit un taux de pertes prévisionnel qui s'appuie sur l'historique des taux normalisés de pertes.

3) Compléter le tableau présenté à HQD-5, doc. 1.1, p.52.

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|--|-------|-------|--------|-------|
| Volume de consommation patrimoniale (TWh) | 151,0 | 156,4 | 164,95 | 163,7 |
| Volume d'électricité patrimoniale fourni par Hydro-Québec Production (TWh) | 162,1 | 169,1 | 178,1 | 175,9 |
| Taux de pertes normalisé du réseau intégré ⁽¹⁾ | 7,6% | 7,6% | 7,5% | 7,5% |
| Taux de pertes réel du réseau intégré | 7,4% | 7,5% | 7,6% | 7,5% |

(1) Normalisé pour les conditions climatiques.

Version révisée:

Engagement 26 : *

Expliquer pourquoi les calculs de taux de pertes réelles entre les chiffres fournis par HQD et HQP ne correspondent pas.

Réponse à l'engagement 26 :

Les taux de pertes présentés dans le tableau ci-dessus et déjà présentés à la question 18.1 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie (HQD-5, doc. 1.1, p.52) se rapportent au réseau intégré. Ainsi, la définition du volume de consommation utilisé pour calculer le taux de pertes du réseau intégré est légèrement différente de celle du volume de consommation patrimoniale. La différence principale s'explique par la prise en compte de l'usage interne et la consommation des chantiers (ci-après l'usage interne) dans le volume de consommation, qui sert à calculer le taux de pertes du réseau intégré, alors que l'usage interne n'était pas considéré dans l'établissement du volume de consommation patrimoniale avant l'année 2004.

En effet, ce n'est que depuis 2004 que l'usage interne fait l'objet d'un traitement réglementaire spécifique. Auparavant, le Distributeur ne recevait

pas de revenus pour la vente d'électricité aux unités d'Hydro-Québec et pour la consommation d'électricité des chantiers.